

## Expérimentation de la mobilisation d'un temps de psychologue au sein d'un SSIAD ou SPASAD

### FOIRE AUX QUESTIONS

**Question :** Un SSIAD de 50 places (PA et PH) mais ne disposant pas d'une équipe spécialisée Alzheimer peut-il candidater ?

**Réponse : Non. Les critères d'éligibilité sont les suivants et sont définis dans le cahier des charges :**

Service d'une capacité minimale de 50 places disposant **à la fois** :

- D'une autorisation de places pour personnes âgées
- D'une autorisation de places pour personnes handicapées
- D'une équipe spécialisée Alzheimer

**Question :** Un organisme gestionnaire qui disposerait d'une autorisation pour plusieurs SSIAD lui permettant ainsi de répondre aux différents critères d'éligibilité peut-il porter une candidature ?

**Réponse : Non. Seul un SSIAD ou SPASAD autorisé peut porter le projet.**